



ADJOINT TECHNIQUE SPÉCIALITE METALLIER (Adjoint·e technique de 1ère classe)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Direction principale d'affectation : Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA)
Autres directions d'affectations : direction de la voirie et des déplacements (DVD) ; direction de la propreté et de l'eau (DPE) ; direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE)

Lieu de Travail :

Les adjoints techniques peuvent travailler dans leur atelier d'affectation et également se rendre dans les établissements municipaux.

Fonctions :

L'agent·e réalisera les travaux suivants sur les pièces de ferronnerie et les dispositifs de clôture (grilles, portes, portails, portillons, fenêtres, serrures, clés, etc.), selon son atelier d'affectation :


- Fabrication en atelier
- Pose sur site (en intérieur et en extérieur)
- Rénovation, entretien et/ou maintenance
- Vérification et maintenance des portes coupe-feu avant commission de sécurité et des ouvrants potentiellement dangereux (portes à pivot, etc.).

Temps de travail :

Affectation à la DCPA : 39h30 par semaine pour les SLA (section locale d'architecture), la SABA (section d'architecture des bâtiments administratifs) et la SET (section événementiel et travaux). 32 JRTT (journée de solidarité déduite)
38h40 par semaine pour la SALPA (section d'architecture des locaux du personnel et d'activités). 28 JRTT (journée de solidarité déduite)

Permanences de soirée en semaine (16h30 -19h00) et permanences de week-end à assurer suivant calendrier.

Autres directions : information à venir

<p>Horaires de travail :</p>	<p>Agents soumis aux horaires fixes, selon l'affectation :</p> <p>Depuis le 1^{er} janvier 2022, sous réserve d'évolution, les horaires des ateliers à la DCPA seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les SLA (*), la SABA et la SET: 7h45/11h45 et 12h45/16h39, • Pour la SALPA : 7h30/11h30 et 12h15/15h59. <p>(*) SLA 1234 Paris centre : 7h30/11h45 et 12h30/17h05 sur 4 jours</p> <p>Autres directions : informations à venir</p>
<p>Conditions de travail :</p>	<p>Travail en site occupé Possibilité de travail en hauteur Exposition aux produits chimiques Manutention de charges liée aux missions Port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) Formation professionnelle et habilitante Déplacements (permis B apprécié)</p>
<p>Rémunération :</p>	<p>2058 € brut en début de carrière (traitement, indemnités et primes, remboursement partiel des transports domicile-travail).</p> <p>Affectation DCPA : Contrat d'objectifs (jusqu'à 900 € brut annuel)</p> <p>Une reprise d'ancienneté professionnelle peut s'ajouter sous conditions, ainsi que le supplément familial et le remboursement du titre partiel</p>
<p>Modalités de recrutement :</p>	<p>Le recrutement qui peut se dérouler en plusieurs phases est effectué par une sélection sur dossier et/ou des tests écrits après présélection des candidatures en fonction du profil des postes à pourvoir et/ou des tests oraux et/ou des tests pratiques.</p> <p>Pour plus de précisions, merci de consulter l'avis de recrutement publié pendant la période d'inscription</p>
<p>Pour postuler :</p>	<p>- Plus d'information sur www.paris.fr</p> <p>Si vous rencontrez des difficultés, un facilitateur numérique peut vous accompagner dans vos démarches :</p> <p><u>Accueil du Bureau du recrutement</u> </p> <p>2, rue de Lobau, 75004 PARIS</p> <p><u>Métro</u> : Hôtel de Ville</p> <p><u>Horaires d'ouverture</u> : 9h-12h30 et 13h30-17h sauf les week-ends et les jours fériés</p>
<p>Informations générales sur les recrutements en cours:</p>	<p>Site internet : www.paris.fr/recrutement</p>